

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : Laurence et Patrice GIRAUD

Adresse : 6 rue des Mousserons

Code postal : 85110 **Ville :** Chantonay **Pays :** FRANCE

Tél : 06 29 47 71 91 - **E-mail :** lesclefsduchant@sfr.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél : - **E-mail :**

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : Gîte Les Clés du Chant

Adresse du meublé : Grammont

Code postal : 85110 **Ville :** Saint-Prouant

Classement actuel : 5*

Catégorie de classement demandée : 5* **Capacité demandée :** 10 personnes

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme :

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : ADEQUAT VENDEE

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement du meublé de tourisme : 28/11/2020

Rapport édité le : **13/05/2024**

Inspection réalisée le : **13/05/2024**

Nb de points obligatoires atteint : **223**, soit **97** % du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre : **Oui**

Nb de points à la carte atteint : **59** Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : **Oui**

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable

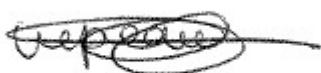
Nom de l'organisme : ADEQUAT VENDEE

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 13/05/2024

Nom et signature du responsable de l'inspection :

CREPEAU Coline



Nom de l'organisme visé au 1° ou au 2° du code du tourisme : ADEQUAT VENDEE

Adresse : 51 rue des Nouettes

Code postal : 85180 **Ville :** Les-Sables-D'Olonne

Tél. : 02 51 23 86 75 **Fax :**

Courriel : contact@adequat-vendee.fr

Site internet : www.adequat-vendee.fr **Référent dossier :** CREPEAU Coline

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

Critères X devenus NA : 78

Critères O devenus NA :

Critères X devenus O :

Critères O devenus X :

Critères « obligatoires non compensables » non respectés

XONC non respectés :

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires (X+ONC) à respecter pour le meublé dans la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	229
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (X) et 100% de (ONC)	218
c) Nombre de points obligatoires atteint	223
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires (X) à compenser – dans la limite de 5% du total des points obligatoires (X) à respecter (coefficient 3), soit (100% X – x atteints)*3 :	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour le meublé dans la catégorie demandée	73
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5□	29
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	47
h) Nombre de points à la carte atteint	59
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 10



GÎTES DE FRANCE®

Bienvenue

Ce gîte agréé par l'Agence Départementale, est conforme à la charte de qualité des Gîtes de France® et à sa charte produit.

Les propriétaires, M. et/ou Mme **GIRAUD Patrice & Laurence**.....
s'attacheront à rendre votre séjour le plus agréable possible.

Capacité du gîte :10..... personnes

Classement :4..... épis

N° d'agrément : **H85G010417**

Date du dernier classement : **06 octobre 2025**

This self-catering gîte has been approved by our regional Département office and complies with the standards set out in the Gîtes de France® charter of quality assurance.

The owners, Mr and/or Mrs :

Dieser Gite auf dem Land, von der Zweigstelle des Départements anerkannt, entspricht der Qualitätscharta der Gites de France®.

Die Besitzer, Herr und/oder Frau :

GIRAUD Patrice & Laurence.....

will do their utmost to make your stay an enjoyable one.

GIRAUD Patrice & Laurence.....

werden sich bemühen, Ihren Aufenthalt so angenehm wie möglich zu gestalten.

Cachet de l'Agence Départementale

GITES DE FRANCE VENDÉE



CS. 10735 - 119 Bd. Aristide Briand
85018 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02 51 47 87 00
www.gites-de-france-vendee.com

**Direction générale des entreprises
6 rue Louise Weiss 75703 Paris Cedex 13
Affaire suivie par : Sous-direction du tourisme
Courriel : tourismeethandicap.dge@finances.gouv.fr**

15/11/2021

DECISION D'ATTRIBUTION DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

Suite à la Commission territoriale du 15/11/2021, le droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap est attribué à 2018-00722 : Gîte les Clés du chant à SAINT-PROUANT : (85110), pour une durée de 5 ans, selon la déclinaison suivante :

- ☒ **Handicap auditif**
- ☒ **Handicap mental**
- ☒ **Handicap moteur**
- ☒ **Handicap visuel**

Les membres de la commission territoriale demandent au prestataire d'accrocher, sur les portes des chambres, le nom de chacune d'entre elle. Ce nom devra être facilement repérable et associé à une couleur ou un animal ou tout autre dessin/pictogramme facilement repérable. Ils demandent également à ce que l'information de l'accessibilité du gîte sur le site internet soit améliorée, en ajoutant 1) le logo de la marque "Tourisme et Handicap" et 2) une véritable page dédiée à tous les équipements mis en place en faveur de l'accessibilité, avec de nombreuses photos (salles d'eau, wc, cuisine, piscine et son système de mise à l'eau, contrastes de couleur, alarmes visuelles...).

La Direction générale des entreprises (DGE) ainsi que les membres de la commission territoriale d'attribution de la Marque vous félicitent pour cette labellisation.

Le droit d'usage est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la commission territoriale, soit jusqu'au 15/11/2026 inclus. Il vous appartient de demander son renouvellement avant cette date.

Si vous souhaitez contester cette décision, il vous appartient de saisir le secrétariat de la Commission territoriale, d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois, à compter de la date de la présente lettre.

Nous vous rappelons par ailleurs que vous pouvez louer une plaque « Tourisme & Handicap » auprès de :

L'Association Tourisme et Handicaps
15 avenue Carnot - 75017 Paris - Tél : 01 44 11 10 41
ass-tourisme-et-handicaps@orange.fr

